

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTORAT GENERAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

90-947 du 29 DECEMBRE 1990
DECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE-SIV.
Portant promotion à trente (30) mois au ti-
tre de l'année 1989, des Professeurs de Ly-
cée des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie des services sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE,

USAS :

D. G. B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962, portant statut général des Fonctionnai-
res des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962, portant statut général des
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la
révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°64/165/FP-BE du 22.5.1964, fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25.6.1965, réglementant l'avancement des
Fonctionnaires;
(/u le décret n°67/304/MJT-DGT du 30.9.1967, modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165/FP-BE
du 22.5.1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

D. G. F.

(/U le décret n°90/513 du 01.09.1990, portant nomination des Membres du
Gouvernement;
(/u le décret n°90/514 du 01.09.1990, portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations Ad-
ministratives des Agents de l'Etat;
(/u le décret n°90/420 du 30. Juin 1990, relatifs aux effets Financiers des
avancements des reclassements des révisions des situations administratives et des titularisa-
tions ;
(/u le décret n° 90-945 /MTSS.DGFP.DGPCE du 29 DECEMBRE 1990, portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989, des Professeurs de
Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) et dressant la liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'
l'ancienneté à trois (3) ans.
(/u l'arrêté n°2087 du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des
Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le Decret 090/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'intérim du
Premier Ministre

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER : Sont promus ^{à trente (30) mois} au 4^e échelon à trente mois de leur grade indice 1110 au titre de l'année 1989, les professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC=NEANT.

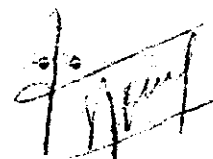
- ANGAGA (François), P/C du 12.03.90 en service à Brazzaville
- BOMANEME (Saturnin), P/C du 3.5.90 en service à Brazzaville
- GOMA NOMBO, P/C du 2.04.90 en service à Brazzaville
- IBARA-OMBOUA-ELONGO, P/C du 3.04.90 en service à Brazzaville
- LOEMBA (Paulin), P/C du 1.04.90 en service à Pointe-Noire
- LOUBAKI Jean, P/C du 27.03.90 en service à Loubomo
- MAKEMBO Michel, P/C du 27.03.90 en service à Makoua
- MALELA née THAULEY GANGA Yolande Florentine P/C du 22.04.90 en service à B/V.
- MBANI Jean II, P/C du 1.04.90 en service à Pointe-Noire
- MBEMBA Fulgence, P/C du 1.04.90 en service à P/NOIRE
- MBERI Jacques, P/C du 1.04.90 en service à Brazzaville
- MIERE Théodore, P/C du 5.06.90 en service à Brazzaville
- MIFOUNDOU Maurice, P/C du 29.05.90 en service à Kinkala
- MBOUYOU-MVOUO Albert Samuel, P/C du 27.05.90 en service à Brazzaville
- NGAKO Marcel Mathez, P/C du 28.02.90 en service à Brazzaville
- MOUZITA Joseph, P/C du 3.04.90 en service à Brazzaville
- NTSOUNOU Christophe, P/C du 1.04.90 en service à Brazzaville
- NZONZA Elie, P/C du 1.02.90 en service à Brazzaville
- ONGUELE Raphaël, P/C du 1.04.90 en service à Brazzaville
- PANZOU Raphaël, P/C du 25.03.90 en service à Brazzaville
- YETELA-MIFOUNDOU Abel Joseph Paraclet, P/C du 5.04.90 en service à Brazzaville
- KOUVOUAMA née MILANDOU Célestine, P/C du 28.05.90 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : - Conformément aux dispositions du décret n° 90-430 du 30 JUILLET 1990, cet avancement ne produira aucun effet rétroactif.

ARTICLE 3 : - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 DECEMBRE 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE par intérim,
LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE


Pierre MOUSSA


Jeanne DAMBENDZET. /-

COPIATIONS

DGFP/DGPCE.....2
D.G.B.....2
D.C.F.....2
SGG/BC.....3
DPAA/SP.....2
TRESOR.....1
JORPC.....1
DOS/DPAA.....22
DOS/DGFP.....44
INTERESSES.....22
BST/DGPCE.....2